



## PROCÈS-VERBAL

de la 9<sup>e</sup> assemblée du conseil de quartier de la Cité-Universitaire,  
tenue le mercredi 6 novembre 2024 à 19 h  
Centre de loisirs Saint-Thomas-d'Aquin  
895, avenue Myrand

### Étaient présent(e)s :

|                                 |                 |
|---------------------------------|-----------------|
| M. David Breton Saint-Jean      | Administrateur  |
| M. Gabriel Dusablon             | Vice-président  |
| Mme Amélie-Elsa Ferland-Raymond | Présidente      |
| Mme Rita Giguère                | Administratrice |
| M. Charles Madet                | Administrateur  |
| M. Bernard Paré                 | Trésorier       |
| Mme Anne-Marie Thivierge        | Administratrice |

### Étaient également présent(e)s :

|                          |   |
|--------------------------|---|
| M. Sergio Avellan,       | Conseiller en urbanisme, Division de la gestion territoriale    |
| M. Dave Gagnon-Pelletier | Conseiller, service de l'interaction citoyenne, ville de Québec |
| M. David Weiser          | Conseiller municipal, district électoral du Plateau             |

### Étaient absent(e)s

|                            |   |
|----------------------------|---|
| Mme Sophie Dallaire        | Secrétaire  |
| M. Alex Tremblay Lamarche  | Administrateur  |
| Mme Maude Mercier-Larouche | Conseillère municipale, district électoral Sainte-Foy-Sillery |
| Mme Kauryne Nolla          | Administratrice   |

Outre les personnes mentionnées ci-dessus, cinq citoyennes et citoyens assistent à la rencontre.

### Quorum

Le quorum est atteint.

#### 1. Ouverture de l'assemblée

M. Bernard Paré ouvre l'assemblée à 19h01 et souhaite la bienvenue aux membres et citoyens présents.

## **2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

### **• Ajouts**

- Ajout du point 8, 3<sup>e</sup> puce : Relance des résolutions pour feux piétons ;
- Ajout du point 9 : Résolution remboursement de dépense ;
- Ajout du point 10: Table de consultation vélo et RTC.

*Sur une proposition de M. Charles Madet, appuyée par Mme Rita Giguère, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.*

## **3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 2 octobre 2024**

*Sur une proposition de Mme Rita Giguère, appuyée par Mme Anne-Marie Thivierge, il est résolu d'adopter le procès-verbal du 2 octobre 2024.*

## **4. Assemblée publique de consultation et demande d'opinion au conseil concernant l'autorisation d'occupation du 819, rue Moreau par l'organisme Jeffery Hale Community Partners.**

M. Sergio Avelan, de la ville de Québec, présente le [projet](#).

L'organisme Les Partenaires communautaires Jeffery Hale (JH Partners), qui offre des services d'aide et d'accompagnement à une clientèle vulnérable et aînée souhaite déménager ses bureaux et une partie de ses activités au 819, avenue Moreau. Cette propriété est située au sud du chemin Sainte-Foy, entre les rues John-West et De Villers.

Bien que la zone dans laquelle se trouve le 819, avenue Moreau permette des usages publics, les activités qui relèvent des établissements de santé sans hébergement n'y sont pas permises.

Afin de permettre à l'organisme d'offrir dans ses nouveaux locaux des services d'aide et d'accompagnement de même que des activités culturelles et de loisirs en lien avec sa mission, il est souhaité d'octroyer JH Partners une autorisation personnelle valide pour une durée de 50 ans. Cette autorisation s'appliquera uniquement au lot concerné.

Le rapport de l'assemblée publique de consultation est joint à la fin du présent procès-verbal.

À la suite de la période de questions de la part des administrateurs et des citoyens, le conseil d'administration du conseil de quartier de la Cité-Universitaire recommande unanimement au Conseil de l'Arrondissement Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge d'adopter le Règlement modifiant le Règlement de l'arrondissement de Sainte-Foy-Sillery–Cap-Rouge sur l'urbanisme relativement à une autorisation personnelle à l'organisme Les Partenaires communautaires Jeffery Hale pour l'utilisation du lot numéro 2 012 586 du cadastre du Québec (R.C.A.3V.Q.374).

## **5. Suivi aux procès-verbaux**

Mme Ferland-Raymond questionne quant à savoir si le conseil a obtenu des nouvelles concernant un immeuble à construire qui, semblerait-il, serait d'une hauteur de 12 étages dans le quartier Saint-Jean-Baptiste-de-Lasalle. Ce n'est pas le cas. Le conseil continue de se questionner sur le zonage permis à cet endroit.

## **6. Période d'information du conseiller municipal**

M. Weiser propose qu'on augmente la présence des comités de notre Conseil de quartier aux comités actifs ailleurs dans le quartier. Mme Ferland-Raymond répond que le conseil est ouvert à cette proposition, il y a une volonté de créer des liens avec les organismes du quartier.

Un atelier d'échange pour le Plan d'urbanisme et de mobilité (PUM) se tiendra le 20 novembre pour l'arrondissement Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge. Mme Ferland-Raymond aimerait que le comité du conseil puisse formuler un avis à la ville concernant le PUM.

La ville amorce la session pré-budgétaire. Il n'est pas possible d'en discuter en détail puisque l'exercice se déroule à huis-clos. M. Paré demande si ça touche le budget des dépenses ou également le plan décennal d'investissement ? M. Weiser lui répond que ce dernier sera également mis à jour.

Des balises de ralentissement ont été installées dans le quartier de Saint-Denis. Beaucoup de changements ont été effectués dans les zones de stationnements scolaire (uniformisation de la chose).

Question citoyenne : comment faire pour améliorer les dos d'âne rue Jean-Bosco, ou savoir s'ils sont pertinents ? M. Weiser invite le citoyen à le contacter ou signaler le problème au 311. Une autre personne demande si ce sont des dos d'ânes qu'on peut utiliser en hiver et en été ? On lui répond que c'est toutes saisons.

Une dame dit avoir fait plusieurs demandes pour obtenir des dos d'âne, sans succès. M. Weiser affirme que s'il y a des changements radicaux à la situation, on peut demander de faire une étude.

Les seuils de ralentissement actuels font partie d'un projet pilote, le Service de la mobilité active fera le suivi.

Une citoyenne signale qu'elle apprécie les nouvelles installations et que le trafic ralentit. Il semble y avoir du progrès à la suite des efforts de la ville. Elle indique que la traverse piétonne sur l'avenue Nérée-Tremblay était utile. Cette dernière a été enlevée pour l'hiver. M. Paré mentionne notamment que l'éclairage sera corrigé également au printemps.

Une citoyenne dénonce le fait que, près du Boisé Saint-Denis, 14 affiches sont apparues, qui sont des publicités, et donc qui sont interdites. La dame relate différentes démarches avec de nombreuses plaintes et requêtes. Elle mentionne qu'un effort pourrait être fait pour enforcer cette réglementation. Elle mentionne également des panneaux 4x8 qui sont immenses, près des passages piétons, ce qu'elle déplore.

## **7. Période de questions et commentaires des citoyens**

M. Pelletier mentionne que le 311 est bien, qu'on est dirigé au bon endroit et qu'on reçoit ensuite un courriel. C'est un écrit qui reste, mais on n'a pas de numéro de téléphone d'employé. Quand il y a de nouvelles informations qui concernent la requête initiale, le processus devient alors fastidieux. M. Gagnon-Pelletier répond qu'un collègue de son service intervient et qu'il est en mesure de retracer la demande initiale avec le numéro. Il précise que le citoyen peut demander de se faire rappeler. M. Pelletier laisse savoir qu'il l'a fait et que ça ne fonctionne pas encore.

M. Pelletier commente la collecte des ordures. Selon lui, les températures sont trop chaudes encore et qu'il est donc trop tôt pour commencer à ramasser les ordures à chaque deux semaines.

Il aborde également les changements de signalisation (ex. nouvelles affiches/nouvelles heures de stationnement). Il mentionne que les pancartes pour les changements de signalisation se font pour les feux de signalisation, mais pas pour les signalisations de stationnement. Le citoyen souligne que c'est embêtant parce qu'il ne vérifie pas, vu l'habitude qu'il a dans son quartier. De plus, il mentionne que le fait que les pancartes de changement se font dans d'autres quartiers. M. Weiser répond que, dans certaines circonstances ce serait possible, mais lors des changements de trajet d'autobus, le tout serait plus difficile. M. Pelletier pense que de donner des contraventions aux citoyens qui résident dans les quartiers devrait être remis en question.

Une citoyenne affirme que c'est de plus en plus compliqué de se stationner. Elle évoque une situation où des travaux devaient être effectués à sa résidence et les employés de

l'entrepreneur ont reçu des contraventions. M. Gagnon-Pelletier mentionne que les entrepreneurs peuvent éviter les contraventions en obtenant une autorisation spéciale. D'après la citoyenne, les délais pour obtenir ces autorisations sont trop longs, elle aimerait que ce soit plus rapide. Une autre citoyenne mentionne que l'agent qui remet les contraventions passe très souvent, et qu'il donne donc beaucoup de contraventions.

Cette même citoyenne mentionne que le promoteur ayant construit un nouvel établissement près de chez elle a dérangé, souvent très tard, a causé des dommages sur son terrain et ne les a pas réparés adéquatement. Ces citoyens sont tous à proximité du Carré de Bayonne.

Une citoyenne mentionne aussi qu'il est difficile de changer de zones de vignettes de stationnement. Auparavant, on pouvait changer de place de stationnement, et ne pas être réprimandé. Aujourd'hui, elle doit soit changer de zone de vignette, soit aller se stationner très loin. C'est désagréable pour elle.

Une citoyenne demande qu'on déneige le passage piéton l'hiver pour la circulation des enfants vers l'école (à partir de Carré-de-Bayonne). M. Gagnon-Pelletier et Weiser expliquent que la politique de déneigement exclut ces passages, et soulèvent des problèmes techniques tels que l'évacuation de la neige. Mme Thivierge affirme que, dépendamment de la situation, et de la passerelle, c'est plus ou moins possible. Son expérience à elle est globalement positive, même si les passages ne sont pas déneigés.

Une citoyenne est en zone 4 et elle souligne que la Ville ne déneige pas rapidement la nuit, lors des interdictions de stationnement, ce qui crée des irritants pour les résidents qui doivent déplacer leurs voitures mais qui se retrouvent tout de même avec des rues non déneigées. M. Gagnon-Pelletier soulève qu'on ne peut pas prévoir quand les entrepreneurs vont venir déneiger et, par conséquent, qu'il est nécessaire qu'une grande plage horaire soit disponible pour accomplir ce travail. M. Pelletier (citoyen) mentionne que le 7 à 10 jours est très long pour le déneigement des différentes zones. M. Gagnon-Pelletier indique qu'il transmettra la politique de déneigement aux citoyens présents.

## **8. Dossiers du Conseil de quartier**

### **a) Résolution portant sur le chemin des Quatre-Bourgeois**

- Considérant l'augmentation de la demande de changements de zonage pour accueillir plus de logements le long du chemin des Quatre-Bourgeois;
- Considérant que le chemin des Quatre-Bourgeois est classifié « axe structurant»;
- Considérant qu'en agissant de la sorte, la ville ouvre la porte à la densification nécessaire le long des axes structurants;
- Considérant qu'une vision globale est bénéfique pour un développement harmonieux;

## **RÉSOLUTION 2024-11-01**

*Sur une proposition de M. Bernard Paré, dûment appuyée par M. Charles Madet, il est unanimement résolu de demander à la Ville de revoir le zonage de part et d'autre du chemin des Quatre-Bourgeois, compris entre la Route de L'Église et l'autoroute Robert-Bourassa, afin d'assurer un développement harmonieux des gabarits propres à un axe structurant, tout en contrôlant les impacts de ces modifications sur la population locale et l'environnement.*

*Par exemple, la réglementation devrait inclure la notion qualitative tout autant que le choix et la couleur des matériaux. La gestion efficace des eaux de pluies, notamment en proposant des toits végétalisés, ainsi que la création d'îlots de fraîcheur, par le biais du verdissement, sont des mesures environnementales à inclure à la révision du zonage/réglementation.*

### b) Résolution pour le projet de sécurité routière

M. Paré a présenté, peut-être trop rapidement, un projet de résolution au même effet que celle de l'an dernier pour la visibilité routière. Une discussion sur le fait que le conseil n'obtient pas de visibilité adéquate en lien avec ce projet. Mme Thivierge demande si ce genre d'activités est utile. Les administrateurs concluent que ce l'est.

## **RÉSOLUTION 2024-11-02**

*Sur une proposition de M. Bernard Paré, dûment appuyée par M. David Breton Saint-Jean, il est unanimement résolu de reconduire en 2025 le projet de sécurité routière et de présenter à la ville une demande de subvention en ce sens.*

### c) Relance résolution feu piéton

M. Paré souhaite relancer cette initiative. Les résolutions 22CA34 et 22CA35, demandaient d'installer des feux à deux endroits différents et de synchroniser ces feux. Ces résolutions ont été adoptées en 2022. Le conseil présume qu'il y avait une volonté d'agir de la part de la ville, mais qu'il serait temps de leur rappeler. Mme Giguère et M. Madet soulignent que ces feux sont problématiques.

Nous concluons que nous allons demander à la Ville de réévaluer comment ces résolutions ont été évaluées. L'objectif est donc de connaître quelles sont les options d'amélioration.

## RÉSOLUTION 2024-11-03

*Sur une proposition de M. Bernard Paré, dûment appuyée par Mme Rita Giguère, il est unanimement résolu de demander à la ville de réévaluer et de donner les options d'amélioration concernant les résolutions 22CA34 et 22CA35.*

### d) Plan d'action

La mise en place d'un plan d'action est en voie de se concrétiser. Ce plan d'action a été mis à jour pour le conseil.

Le plan a été structuré en fonction des comités qui ont été formés. Ces comités donnent donc des alignements pour chacune des thématiques. Des problématiques, des objectifs et des actions plus concrètes ont été identifiés pour chaque thème. Mme Ferland-Raymond propose, pour la prochaine assemblée du conseil, de demander aux administrateurs de choisir les sujets qui les intéressent et de mentionner comment ils pourraient être disposés à contribuer.

M. Paré ajoute qu'il pourrait être intéressant d'ajouter au plan d'action des objectifs de foresterie urbaine. Des mesures d'atténuation permettant d'augmenter la sécurité routière sont également évoquées. Mme Ferland-Raymond souligne l'importance que les administrateurs confirment ou infirment leur implication dans les différentes parties du plan

Autre ligne à ajouter : communications avec les médias, afin de vulgariser ce que le CQ fait. Une ligne sur les matières résiduelles a été rajoutée, il existe des tables de discussion sur ces enjeux. D'autres CQ (Saint-Sauveur et Limoilou) auraient des choses à dire par rapport au tout.

### e) Consultations à venir

- a. Hébergement touristique – en décembre
- b. Il y en aura d'autres en janvier et en février

### f) Sujets d'intérêt

M. Paré souligne le fait que la page Facebook du Conseil est très peu active, même si elle compte tout de même plus de 700 abonnés. Les dates des assemblées, de même que les ordres du jour devraient être publiés, ainsi que les consultations publiques à venir, les sommaires décisionnels. Bref, il s'agirait de mousser l'intérêt citoyen de s'impliquer. Des nouvelles du quartier (p. ex. constructions de logements) pourraient être partagées. On pourrait aussi mettre des nouvelles d'autres quartiers.

M. Gagnon-Pelletier souligne à nouveau qu'il n'est pas possible de payer des publications avec l'argent public sur la plateforme META.

Mme Giguère mentionne qu'elle participera au conseil d'arrondissement de la semaine prochaine.

g) Table de concertation vélo et RTC

Mme Thivierge informe les administrateurs que, lors de la dernière réunion de la Table de concertation vélo, les organisateurs ont demandé qu'un représentant du conseil de quartier soit désigné pour une table de concertation sur le transport en commun, dont les travaux débuteraient en janvier 2025. Il s'agit de représenter les usagers et de faire valoir les inquiétudes du conseil.

## **9. Correspondance et trésorerie**

M. Paré mentionne que le solde au compte est présentement de 1 455,87 \$.

### **RÉSOLUTION 2024-11-04**

*Sur une proposition de M. Charles Madet, dûment appuyée par Mme Rita Giguère, il est unanimement résolu de rembourser M. Bernard Paré la somme de 15,60 \$, qui représente un déplacement de 26 km à 0,60 \$/km (norme de la ville de Québec).*

Correspondance : Mme Ferland-Raymond évoque le sujet des assurances, auxquelles on doit s'enregistrer. Les administrateurs bénéficient en effet d'une assurance-responsabilité dans l'exercice de leurs fonctions. M. Gagnon Pelletier, propose son aide pour compléter ces démarches.

M. Paré souligne que la liste des administrateurs du Conseil, mentionnés au Registre des entreprises du Québec (REQ), devrait être mise à jour. Le processus est fastidieux, et devra être normalisé cette année.

## **10. Levée de l'assemblée**

L'assemblée est levée à 21 h 26.

## **Autorisation d'occupation du 819, rue Moreau par l'organisme communautaire *Jeffery Hale Community Partners*.**

Règlement modifiant le Règlement de l'arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge sur l'urbanisme relativement à une autorisation personnelle à l'organisme Les Partenaires communautaires Jeffery Hale pour l'utilisation du lot numéro 2 012 586 du cadastre du Québec (R.C.A.3V.Q.374).

---

### **Activité de participation publique**



#### **Assemblée publique de consultation et demande d'opinion au conseil de quartier de la Cité-Universitaire**

##### **Date et heure**

Mercredi 6 novembre 2024, 19 h

##### **Lieu**

Centre de loisirs Saint-Thomas-d'Aquin (895, avenue Myrand)

##### **Déroulement de l'activité**

1. Ouverture de l'assemblée publique de consultation;
2. Présentation des moyens utilisés pour informer le public de la tenue de cette assemblée publique de consultation et de la demande d'opinion;
3. Présentation du contexte réglementaire et des modifications à la réglementation d'urbanisme proposées par un intervenant de la Ville;
4. Période de questions et commentaires du public;
5. Période de questions et commentaires du conseil d'administration du conseil de quartier de la Cité-Universitaire;
6. Formulation de l'opinion du conseil de quartier de la Cité-Universitaire;
7. Fin de l'assemblée publique de consultation et de demande d'opinion;
8. Reprise de l'ordre du jour de l'assemblée régulière du conseil de quartier.

##### **Activité réalisée à la demande du conseil de l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge**

---

### **Description du projet**

L'organisme communautaire offre des services d'aide et d'accompagnement à une clientèle vulnérable. Ses bureaux sont dans des locaux de l'hôpital Jeffery-Hale, alors que les activités se déroulent à travers quatre autres sites. *Jeffery Hale Community Partners* souhaite déménager ses

bureaux et activités au 819, rue Moreau.

Cette propriété, occupée jusqu'à tout récemment par les bureaux d'une firme d'architectes, se trouve dans la zone 32038Mc qui, bien que mixte, ne permet pas d'*Établissement de santé sans hébergement*, requis pour l'organisme. Les activités culturelles et de loisirs pourraient également être permises en tant qu'usages associés.

### **Modifications réglementaires**

Il est proposé par le projet de règlement R.C.A.3V.Q.374 d'ajouter une nouvelle Section au Chapitre XX du règlement R.C.A.3V.Q.4 pour l'objet suivant :

- Sur le lot 2 012 586 (819, rue Moreau) permettre à l'organisme communautaire *Jeffery Hale Community Partners* d'occuper la propriété à des fins d'établissement de santé sans hébergement (P5).
- En usage associé à l'établissement de santé sans hébergement, permettre des activités culturelles et de loisirs, en lien avec la mission de l'organisme.
- La durée de l'autorisation personnelle est de 50 ans.

### **Documentation disponible dans le site Web de la Ville de Québec**

<https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/participation-citoyenne/activites/fiche.aspx?IdProjet=794>

---

## **Participation**

### **Personnes administrant le conseil de quartier de la Cité-Universitaire :**

- M<sup>me</sup> Amélie-Elsa Ferland-Raymond, présidente
- M<sup>me</sup> Rita Giguère, administratrice
- M<sup>me</sup> Anne-Marie Thivierge, administratrice
- M. Charles Madet, administrateur
- M. Bernard Paré, trésorier
- M. Gabriel Du Sablon, vice-président
- M. David Breton Saint-Jean, administrateur

### **Conseiller municipal**

- M. David Weiser, conseiller municipal du district électoral du Plateau

### **Personne-ressource**

- M. Sergio Avellan, urbaniste, Division de la gestion territoriale

### **Animation de la rencontre**

- M. Dave Gagnon-Pelletier, conseiller en consultations publiques, Service des relations citoyennes et des communications

### **Nombre de participants**

- 17 participants, dont 7 personnes administrant le conseil de quartier

## Recommandation du conseil de quartier

Le conseil de quartier de la Cité-Universitaire recommande unanimement au Conseil de l'Arrondissement Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge **d'adopter** le Règlement modifiant le Règlement de l'arrondissement de Sainte-Foy-Sillery–Cap-Rouge sur l'urbanisme relativement à une autorisation personnelle à l'organisme Les Partenaires communautaires Jeffery Hale pour l'utilisation du lot numéro 2 012 586 du cadastre du Québec (R.C.A.3V.Q.374).

| Options soumises au vote |                 | Description des votes   |
|--------------------------|-----------------|---|
| Options                  | Nombre de votes |   |
| A.                       | 7               | <b>Accepter la demande</b><br>Recommander aux autorités municipales concernées d'adopter la modification à la réglementation d'urbanisme  |
| B.                       | 0               | <b>Refuser la demande</b><br>Recommander aux autorités municipales concernées de ne pas approuver le projet de modification à la réglementation d'urbanisme   |
| C.                       | 0               | <b>Accepter la demande, avec proposition d'ajustement</b><br>Recommander aux autorités municipales concernées d'approuver le projet de modification à la réglementation d'urbanisme, mais avec une demande particulière |
| <b>Abstention</b>        | 0               |   |
| <b>TOTAL</b>             | 7               |   |

## Questions et commentaires du public et des administrateurs du conseil de quartier

Lors de cette assemblée publique de consultation, M. Sergio Avellan, conseiller en urbanisme de la Ville de Québec, a expliqué le contexte réglementaire de ce projet. Les participants ont eu l'occasion d'échanger et de partager leurs idées et leurs préoccupations.

- Une participante souhaite connaître l'usage actuel de la résidence visée.  
***Un représentant du requérant** indique qu'il est actuellement inoccupé depuis près de 18 mois et était auparavant occupé par un bureau d'architectes. Il remercie le conseil et les gens présents de leur accorder ce moment pour détailler leur projet de mise en valeur et de préservation d'un bâtiment important dans l'histoire de Sainte-Foy et pour la communauté.*  
*Il indique que l'organisme souhaite faire l'acquisition de cette résidence afin d'y offrir des services pour principalement deux clientèles vulnérables : aînée, souffrant d'isolement et de jeunes adultes avec une légère déficience intellectuelle ou vivant des troubles du spectre autistique. Le représentant du requérant indique que l'organisme souhaite consolider ses activités en un lieu afin de permettre d'aider de jeunes adultes à développer des acquis et réaliser des projets, la capacité de cuisiner par exemple.*

*En jumelant ces clientèles, l'organisme développe des projets intergénérationnels et souhaite les sensibiliser à l'importance de redonner à la communauté, caressant donc l'idée d'ouvrir le lieu à la communauté pour y offrir le fruit de ces projets. Il précise que la majeure partie des activités se déroulera sur semaine en journée.*

- Une participante s'interroge quant à l'utilisation qui sera faite des espaces de stationnement et de quelle manière s'effectuera le transport des usagers.  
**Un représentant du requérant** indique qu'actuellement, les espaces de stationnement sont aménagés dans l'espace qui entoure le bâtiment. Le transport des usagers s'effectue soit par transport adapté, soit un proche-aidant qui vient conduire l'usager. Il n'y a donc pas d'autres véhicules que ceux des employés qui doivent s'y garer. Le stationnement compte actuellement une vingtaine de cases que nous prévoyons réduire.
- Un participant s'interroge quant au lien entre l'organisme, les Partenaires communautaires Jeffery Hale, et l'hôpital du même nom (*Jeffery Hale Saint Brigid's*).  
**Un représentant du requérant** précise qu'il n'y a aucun lien entre les activités hospitalières et la mission de l'organisme de charité. Nos activités se déroulent en parallèle et sont complémentaires aux services offerts par l'hôpital ou le centre d'hébergement, bien que nos bureaux administratifs soient situés dans les locaux de l'hôpital.
- Une participante demande de quelle manière leur est référée leur clientèle.  
**Un représentant du requérant** indique qu'ils travaillent essentiellement avec le système scolaire, étant donné que ce sont de jeunes adultes qui ne peuvent être pris en charge par le système scolaire. Pour leur clientèle aînée, elle provient essentiellement de travailleurs sociaux nous proposant des usagers qui pourraient bénéficier de nos services.
- Une participante souhaite savoir combien d'usagers sont appelés à fréquenter l'établissement.  
**Un représentant du requérant** indique qu'environ de 7 à 10 jeunes adultes fréquenteront les services en journée. Pour les aînées, on évalue qu'entre 10 et 20 individus pourraient bénéficier de ces services.
- Une participante s'interroge quant aux moyens qui ont été déployés afin d'annoncer ce projet de modifications.  
**Le conseiller en consultations publiques** mentionne que, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme un avis public a été publié, que la consultation publique de ce soir a été annoncée aux abonnés de la liste de distribution courriel du conseil de quartier et que des avis porte à porte ont été distribués aux résidences voisines situées sur l'avenue Moreau.
- Un participant souhaite savoir à quel endroit il peut prendre connaissance de ces avis publics. Il souligne avoir de la difficulté à se retrouver dans les sigles et numéros de zones utilisés dans ce type d'avis.  
**Le conseiller en consultations publiques** reconnaît que ces informations peuvent paraître complexes et que nous sommes ravis d'avoir l'occasion de les expliquer plus en détail dans ces activités. Il ajoute que toute demande de modification à la réglementation

*d'urbanisme doit être présentée au conseil de quartier et qu'en étant abonné à leur liste de diffusion, les citoyens peuvent être avisés lors des convocations aux assemblées et voir le sujet à l'ordre du jour de la rencontre.*

*Les avis publics peuvent être consultés dans le site Web de la Ville de Québec, au <https://www.ville.quebec.qc.ca/apropos/avis-publics/>.*

**Un représentant du requérant** précise qu'en regard aux activités menées par le précédant occupant de cet immeuble, l'achalandage de véhicule devrait être moindre et que, puisque les activités se déroulent à l'intérieur, il ne devrait pas y avoir plus de bruit ou de nuisance qu'auparavant.

- Une personne administrant le conseil de quartier se demande si le bâtiment dispose de mesures de protection pour son intérêt patrimonial.

**Le conseiller en urbanisme** indique que le bâtiment du 819, avenue Moreau (ou [Maison Mary-Gillespie](#) suivant le Répertoire du patrimoine bâti) figure à la liste des bâtiments d'intérêt architectural ou patrimonial du Règlement sur la Commission d'urbanisme et de conservation de Québec et que cette Commission ([R.V.Q.1324](#)) a vu et donné un avis préliminaire favorable à ce projet.

*Il ajoute que lorsque le requérant déposera une demande de permis, celle-ci devra être approuvée à nouveau par la Commission d'urbanisme et de conservation de Québec.*

- Un participant demande si le requérant a déjà acquis le bâtiment. Il souhaite également en connaître l'année de construction.

**Un représentant du requérant** indique que l'organisme n'a toujours pas acquis la résidence, puisque la proposition d'achat est conditionnelle au changement d'usage. Elle a été construite en 1867 et était initialement occupée par Mary Gillespie, écossaise d'origine. Il s'agirait de la dernière maison de ce type à témoigner du passé agricole sur le chemin Sainte-Foy. C'est pour cela qu'il ne faut pas toucher à l'extérieur et notre intention est de le préserver dans son état actuel.

- Une personne administrant le conseil de quartier demande si le requérant a évalué d'autres emplacements avant d'arrêter son choix sur cette résidence?

**Un représentant du requérant** mentionne que l'emplacement leur semble de choix puisqu'il est avantageusement situé dans le quadrilatère formé des autoroutes Henri IV et Robert-Bourrassa et des chemins Sainte-Foy et des Quatre-Bourgeois, ce qui en facilite l'accès pour les usagers.

*Il ajoute que l'organisme travaille sur un projet d'habitation adaptée à proximité, ce qui faciliterait les déplacements pour ces résidents. La résidence touche également un aspect affectif, souligne-t-il, puisqu'il s'agit de la maison de quelqu'un ayant joué un rôle important dans notre communauté à Sainte-Foy.*

---

## Prochaines étapes

Transmettre ce rapport à la Division de la gestion territoriale ainsi qu'au conseil de l'Arrondissement Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge.

---

## Réalisation du rapport

### Date

Le 7 novembre 2024

### Rédigé par

M. Dave Gagnon-Pelletier, conseiller en consultations publiques, Service des relations citoyennes et des communications

### Approuvé par

Mme Amélie-Elsa Ferland-Raymond, présidente du conseil de quartier de la Cité-Universitaire